Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le
ID : 064-216404228-20250620-DEL_25_06_20_34-DE

Oloron Sainte-Marie

Direction Générale des Services

Conseil municipal du 20 juin 2025
DELIBERATION

Rapporteure : Anne BARBET

Secrétaire de séance : Monsieur Iñaki ECHANIZ

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 29
Nombre de votant-e-s : 33

Etaient présent-e-s :
M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, Mme Brigitte ROSSI, M. Jean CONTOU-CARRÈRE, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE, M. Nicolas MALEIG, Adjoints,
Mme Chantal LECOMTE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, Mme Marie SAYERSE, M. Iñaki ECHANIZ, Mme Monique ASSO, M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESSENY, M. Jacques MAISONNEUVE, Mme Yona TORCAL, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, M. Pierre BAHOUM, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :
- M. Philippe GARROTÉ donne pouvoir à M. Jean CONTOU-CARRÈRE,
- Mme Dominique QUEHEILLE donne pouvoir à M. Nicolas MALEIG,
- M. Patrick NAVARRO donne pouvoir à M. Raymond VILLALBA,
- Mme Françoise STIOPHANE donne pouvoir à Mme Monique ASSO.

34 - CONVENTION ANNUELLE ENTRE LA COMMUNE D'OLORON SAINTE-MARIE ET LE COLLÈGE DES CORDELIERS

Le collège des Cordeliers s'engage à accorder une servitude de passage sur le domaine privé (quai de livraison, abords de la promenade Bellevue, le jardin médiéval, la cuisine, la cours du logement de fonction et la cours de récréation), à la Commune d'Oloron Sainte-Marie pour le tir du feu d'artifice du 14 juillet 2025.

L'engagement de la commune se définit comme suit :

- Respecter toutes les règles de sécurité, avant la préparation du feu d'artifice et pendant le tir du feu d'artifice ;
- Restituer les lieux dans l'état initial dans lesquels ils se trouvaient avant le tir du feu d'artifice.

Il est convenu que la convention prenne effet pour une période allant du 10 juillet au 15 août 2025.

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le
ID : 064-216404228-20250620-DEL_25_06_20_34-DE

Ouï cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, **à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le présent rapport,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention annuelle 2025 avec le Collège des Cordeliers pour une période allant du 10 juillet au 15 août 2025.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 20 juin 2025.
Suivent les signatures.-

Le Maire,

AFFICHÉ LE 27/06/2025

MAIRIE D'OLORON-SAINTE-MARIE
64400 (Pyrénées Atlantiques)

Bernard UTHURRY